

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANÉE

Concession Concarneau construction et réparation navales

Occupation de terre-plein portuaire

Parution du 22 septembre 2022

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.

Les CHANTIERS PIRIOU ont pour projet l'armement de plusieurs navires requérant un espace bord à quai et l'implantation d'une « base de vie » de chantier au niveau du quai pétrolier – quai Est de Concarneau.

Les CHANTIERS PIRIOU ont manifesté leur intérêt à disposer d'une partie de terre-plein sur le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau, afin de poursuivre leurs travaux d'armement et essais à quai, comprenant une base de vie (bungalows bureaux et sanitaires), des containers atelier et de stockage, une grue à tour.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer aux CHANTIERS PIRIOU pour la poursuite de son activité, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Lieu : concession de construction et réparation navale de Concarneau – angle quai Est / quai pétrolier.
- Surface demandée : 2100 m²
- Durée de l'autorisation : 1 an en droits simples.
- Redevance : tarif de location de terre-plein, en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée des CHANTIERS PIRIOU et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à support-dsp@concarneau.port.bzh

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique et par courrier postal **avant le 22 novembre 2022 à 17 h.**

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard l'activité de construction et réparation navale de la concession (50%)
- Solidité économique du projet (30%)
- Critères de développement durable (20%)

Les réponses seront communiquées aux potentiels candidats pour le 2 décembre 2022.

Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO
1 Quai du Moros Rive Gauche
29900 CONCARNEAU

Service administratif
02.98.98.29.21.
support-dsp@concarneau.port.bzh